

23 avril 2021

Le service public Velib' Métropole revoit ses tarifs au 1^{er} août 2021

Réunis en comité syndical vendredi 23 avril, les élu.e.s du Syndicat Autolib' Velib' Métropole (SAVM) ont voté à l'unanimité la première évolution des tarifs du service public de vélos en libre-service depuis 2018, applicable au 1^{er} août 2021. Si tous les tarifs des abonnements demeurent inchangés, cette nouvelle grille vise à rééquilibrer l'usage des Velib', avec des Velib' électriques mieux partagés, recentrés sur les trajets longs en métropole. Elle crée également un nouveau tarif préférentiel pour les personnes de plus de 60 ans, et étoffe l'offre de courte durée à destination des visiteurs de la métropole.

Des tarifs d'abonnements tous maintenus, un tarif préférentiel créé pour les personnes de plus de 60 ans

En maintenant inchangés ses tarifs d'abonnements de 1,55 à 8,30 € par mois, Velib' Métropole réaffirme sa mission de service public et de soutien à la démocratisation de la pratique du vélo en ville.

Dans cet esprit, un nouveau tarif préférentiel est introduit pour les personnes de plus de 60 ans, en complément des tarifs Jeune et Solidaire déjà existants.

Un recentrage de l'usage du vélo à assistance électrique sur les courses longues en métropole

Afin de favoriser la mobilité en métropole et rendre plus souples et faciles les déplacements longs ou à la topographie inégale, la durée de la course en Velib' électrique (bleu) est portée de 30 à 45 minutes pour tous, et quel que soit le type d'abonnement.

Pour les abonné.e.s de l'offre V-Max, le nombre de courses gratuites est fixé à 2 par jour, pour un meilleur partage des Velib' électriques au bénéfice de tous les abonnés, sachant que 83 % des abonnés réalisent moins de 2 courses par jour d'utilisation aujourd'hui. Au-delà, la course supplémentaire sera facturée à 1 € par tranche de 45 minutes.

Enfin, Velib' maintient inchangés les tarifs d'usage du Velib' mécanique, cœur du service, pour encourager leurs usages dans tous leurs déplacements courts. Les abonnements V-Plus et V-Max incluent ainsi toujours un nombre de courses gratuites illimitées respectivement de 30 et 60 minutes.

Vélib' Métropole compte actuellement plus de 375 000 abonné.e.s annuel.le.s, dont 38 % sont abonné.e.s V-Plus, 35 % V-Libre et 27 % V-Max.

Rappel : une application à compter du 1^{er} août

Toutes les nouvelles dispositions entreront en vigueur le 1^{er} août. D'ici là, les tarifs et conditions d'utilisation actuels s'appliquent :

- jusqu'à la fin de leur engagement annuel pour tous les abonnés qui ont déjà un abonnement en cours à la date du 24 avril*
- jusqu'au 1^{er} août, pour tous les abonnés qui souscrivent un abonnement à partir du 24 avril.*